

**COMMUNE DE CRAPONNE****ARRÊTE DU MAIRE**

Le 11/10/2011  
Réf. : PAG/LI  
Services techniques  
Voirie communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES PERMANENTS  
DE LA COMMUNE DE CRAPONNE N° 11.259 P****OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE DU CIMETIERE**

Le Maire de la Commune de Craponne,

- Vu le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L 2.212.1 et L 2.212.2. relatifs aux pouvoirs de Police des Maires,
- Vu le Code de la route, notamment les articles R 37.1 et R 233.1,
- Vu le décret N° 90.1083 du 03/12/1990,
- Considération qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur la rue du Cimetière, compte-tenu des bouchons constatés,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le stationnement rue du Cimetière sera dorénavant régulé comme suit :

- **Au début de la rue côté ouest** : mise en place de deux panneaux « stationnement interdit » sur 50 ml
- **Au début de la rue côté est** : mise en place d'une « zone bleue limitée à 15 mn » pour les places de stationnement existantes
- **Côté est de l'entrée du cimetière** : mise en place de deux panneaux « stationnement interdit » sur 150ml

**Article 5** : Les travaux et mise en place des panneaux seront réalisés par le service voirie VTPO du Grand Lyon,

**Article 6** : Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 7** : Le Directeur Général des Services, Monsieur Le Chef de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale, et tout agent de la Force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8** : Des ampliations seront adressées à :

- Brigade de Gendarmerie de Francheville
- Police Municipale
- GRAND LYON- Direction Voirie VTPO – 26 chemin de la Forestière

Fait et clos à CRAPONNE  
Pour Le Maire,  
L'adjoint au Maire en charge de  
l'Aménagement urbain et de l'Urbanisme,



Henri DUHESME